

Compte rendu de séance

Séance du 7 Avril 2021

L' an 2021 et le 7 Avril à 19 heures 30 minutes, le CCAS de Teillay-Saint-Benoist, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de CHANTEAU Jean-Claude Président.

Présents : M. CHANTEAU Jean-Claude, Président, , Mmes : COSSIA Gaëlle, METAYER Harmonie, PILLOY Marie-Pierre, VINCENT Anna, MM : FORMONT Vincent ROUSSEAU Jacques,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEMAIRE Jacqueline à M. CHANTEAU Jean-Claude, M. BECHAC Olivier à M. CHANTEAU Jean-Claude

Nombre de membres

- Afférents au CCAS : 9
- Présents : 7

Date de la convocation : 30/03/2021

Date d'affichage : 30/03/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers

le : 15/04/2021

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme METAYER Harmonie

SOMMAIRE

Objet(s) des délibérations :

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - D-2021-01
- AFFECTATION DU RESULTAT - D-2021-02
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - D-2021-03

Le compte rendu de séance du 18/06/2020 du CCAS de Teillay-Saint-Benoist a été approuvé. Cependant, une erreur est constatée concernant la décision de travaux d'éclairage de l'église. L'accord n'avait pas été donné le 15/04/2020 mais le 15/04/2019. Le compte rendu sera corrigé en conséquence.

.../...

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (réf : D-2021-01)

Madame PILLOY Marie-Pierre, membre du CCAS de Teillay-Saint-Benoist, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le CCAS ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS de Teillay-Saint-Benoist, à l'unanimité, **APPROUVENT** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT (réf : D-2021-02)

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget du CCAS,

Constatant que le compte administratif 2020, présente :

- Un excédent de fonctionnement de :	25 704.36 €
- Un excédent d'investissement de :	5 000.00 €

Les membres du bureau du CCAS de Teillay-Saint-Benoist, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **DECIDENT** d'affecter les résultats comme suit :

- A l'article **002** l'excédent de fonctionnement reporté, la somme de **25 704.36 €** pour financer les dépenses de fonctionnement,
- A l'article **001** l'excédent d'investissement reporté, la somme de **5 000.00 €** pour financer les dépenses d'investissement.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (réf : D-2021-03)

Il est demandé aux membres du CCAS de Teillay-Saint-Benoist de se prononcer sur le budget primitif 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 28 205.00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 5 000.00 €

.../...

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS de Teillay-Saint-Benoist, à l'unanimité, APPROUVENT le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- section de fonctionnement : 28 205.00 €,
- section d'investissement : 5 000.00 €.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES :

Donation au CCAS : Le président informe les membres d'un mail (*annexé au compte rendu*) reçu de Mme Causse (*chargée d'études juridiques à l'Association des Maires du Loiret*). Celui-ci évoque que pour respecter les charges liées à la donation, les revenus de la location des terres du CCAS doivent servir en priorité aux dépenses d'entretien de l'église de Teillay.

Afin de respecter les charges liées à la donation, le contrat d'éclairage de l'église avec la SICAP sera transféré de la Commune au CCAS. Le budget 2021 tiendra donc compte de ces recommandations.

Séance levée à: 20:25

En mairie, le 21/04/2021
Le Président,



